

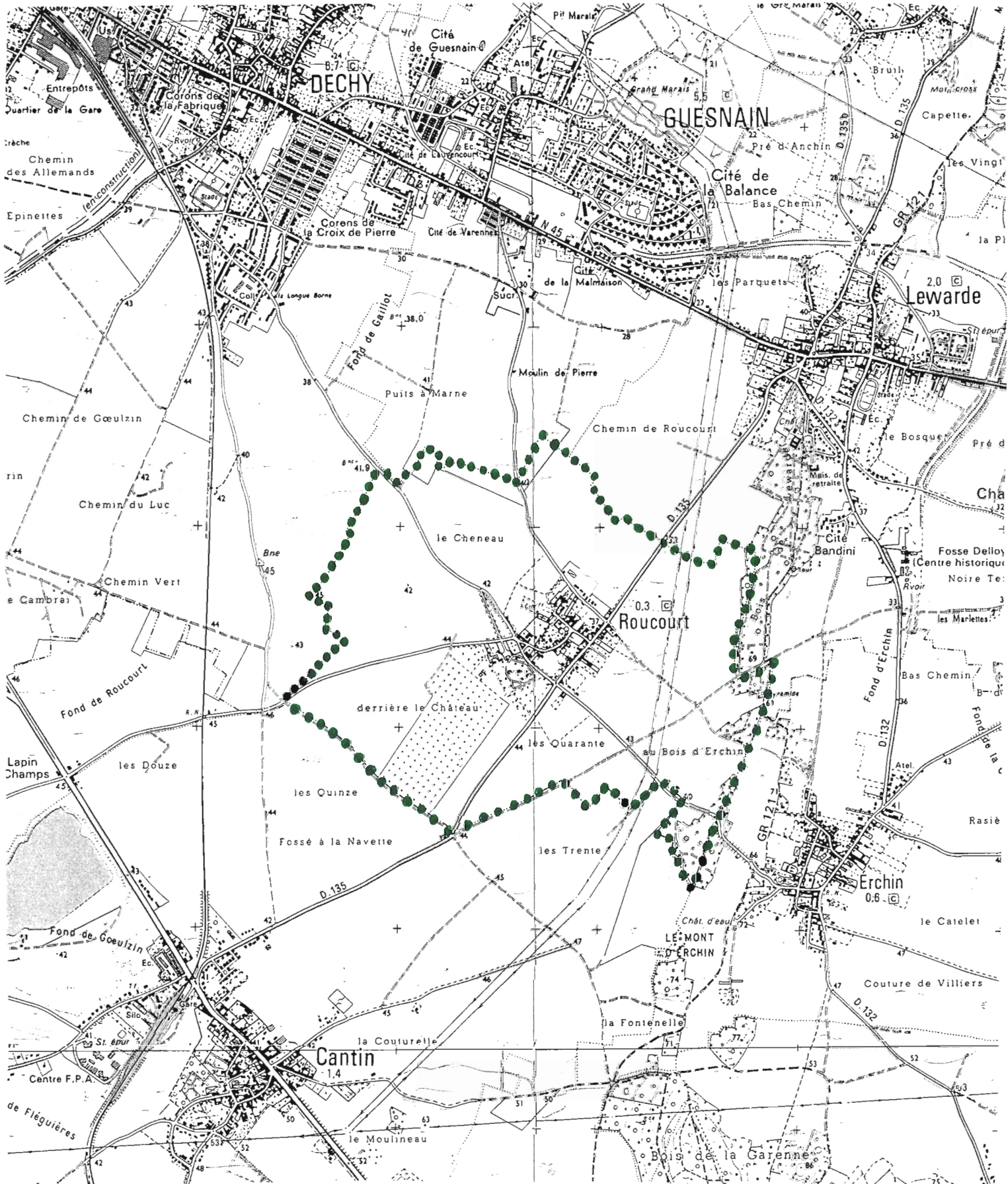


COMMUNE DE ROUCOURT

CANTON DE DOUAI - SUD

PROGRAMME D'ETUDE AMELIORATION DU CADRE DE VIE

TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

programme d'étude cadre de vie

PRESENTATION DE LA COMMUNE ET PROCESSUS DE L'ETUDE

Situé sur le plateau de l'Ostrevent, à quelques kilomètres de l'agglomération de Douai, le village de Roucourt conserve encore aujourd'hui, grâce à sa forme ramassée, au milieu de champs cultivés, son activité essentiellement agricole et son château entouré de bois, une structure urbaine traditionnelle assez typique.

Mais la quiétude du village et la facilité d'accès à Douai, par le C.D 135 qui le traverse, attirent progressivement à Roucourt une population résidentielle nouvelle (hausse sensible de 13 % en 8 ans).

Face à cette évolution démographique, la municipalité souhaite adapter structures et équipements aux modes de vie actuels.

Elle choisit donc d'entamer avec le Conseil Général du Nord une réflexion visant à l'amélioration qualitative de son cadre de vie tout en insistant sur le désir de préserver à travers toute action, l'identité forte de son patrimoine bâti et paysager.

Suite à l'élaboration du présent document qui tend à mettre en évidence les préoccupations communales, le travail attendu par l'équipe de maîtrise d'oeuvre se décompose en 3 étapes :

1 - Redéfinir précisément avec l'équipe municipale l'ensemble des enjeux communaux ainsi que leur recadrage au sein de la réflexion intercommunale effectuée parallèlement à l'échelle de l'ensemble du SIRA.

La commune apportera, à ce stade, tous les documents susceptibles d'aider le maître d'oeuvre dans son entreprise (P.O.S., cadastre, photos aériennes, études historiques,...) et mentionnera, à cette occasion les partenaires qu'elle souhaite associer à ses travaux :

- D.D.E., D.V.I., D.D.A., D.R.A.C.,...
- Habitants, associations, enseignants,...

2 - Effectuer une analyse approfondie des sites et assurer la production de schémas de principe.

Cette première se basera sur :

□ **L'examen visuel** notamment lors des moments forts de la vie communale :

- fêtes,
- marchés,
- sorties d'école,
- ...

□ **Un recensement** des atouts et caractéristiques architecturales et paysagères des lieux.

□ **Des informations complémentaires** nécessaires aux prises de décision ultérieures.

Ces éléments de base permettront au maître d'oeuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus, certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, le maître d'oeuvre soumettra alors au maître d'ouvrage un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il pourra être demandé au bureau d'étude de produire des documents graphiques destinés à convaincre et associer différents partenaires (habitants,...) à l'œuvre commune.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'A.P.S.

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la commune, maître d'oeuvre et maître d'ouvrage définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité
- l'urgence
- les opportunités (travaux assainissement,...)

L'ensemble de l'étude se présentera sous forme d'esquisses chiffrées, bien que le maître d'œuvre puisse travailler certains points jusqu'au stade de l'Avant-Projet-Sommaire (A.P.S.), s'il le juge nécessaire.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase travaux, dès la fin de l'étude.

Il sera alors demandé au maître d'oeuvre d'en établir un Avant-Projet-Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier, en commission de subvention travaux du Conseil Général.

Les thèmes retenus pour l'établissement de ce programme sont les suivants :

- Adapter la commune aux besoins de sa population actuelle** : Confort, équipements, réseau viaire, sécurité, ...

- Préserver et mettre en valeur le caractère traditionnel et pittoresque du village** : Action incitative sur le bâti privé, enterrement des réseaux, mise en valeur des seuils, maîtrise de l'extension urbaine.

- Donner à découvrir la commune au niveau touristique** : réseau de promenade, informations, animations.

Adapter la commune aux besoins de sa population actuelle :

Roucourt, bourg très rural comporte encore un bon nombre d'exploitations (5 actuellement).

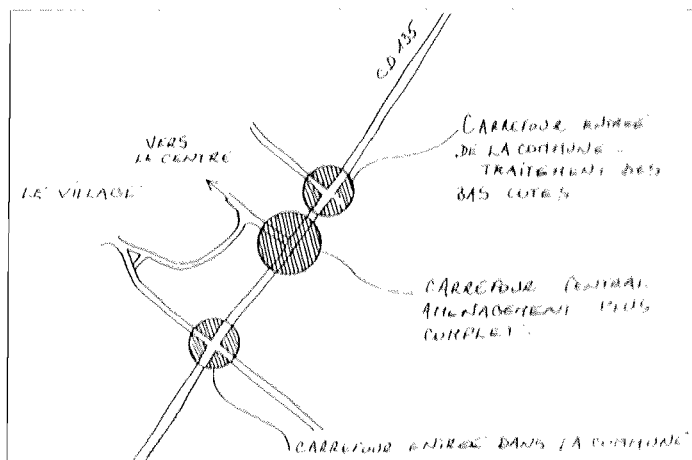
Mais les activités professionnelles de la majorité de ses habitants, aujourd'hui plus citadines, ont entraîné une évolution des pratiques dont l'espace sportif polyvalent réalisé récemment au coeur du village est une des conséquences.

Pour améliorer les efforts qui sont faits dans ce sens on peut envisager certaines actions complémentaires dans différents chapitres.

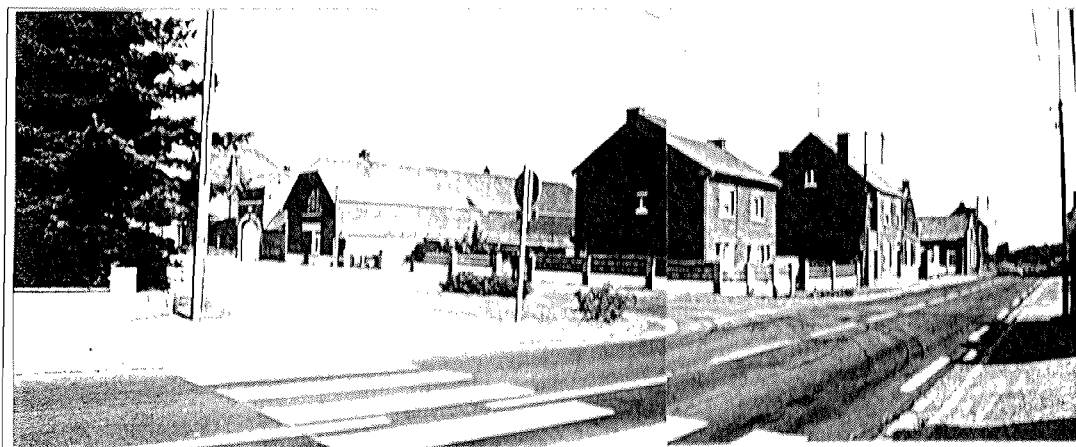
Le C.D 135 reliant R.N43 à R.N 45, est un axe assez fréquenté quotidiennement. Son tracé rectiligne lors de la traversée de Roucourt, n'incite pas les automobilistes à ralentir. Un aménagement de sécurité sur la voie vient donc d'être réalisé pour tenter de réguler la vitesse aux entrées et sorties du village.

Dans l'optique de renforcer cet effet et de faciliter l'accès au centre du bourg, il serait intéressant de travailler plus spécifiquement les trois carrefours : C.D135/ R. Leriche, Place E. Panien, C.D 135 / R. Poutrain.

L'idée étant de créer trois pôles d'aménagement qui incitent l'automobiliste à ralentir à leur approche.



Le carrefour principal relié directement au centre nerveux du bourg pourra faire l'objet d'une organisation spécifique : traitement de l'abribus, revêtement de sol, mise en scène de la place par un éclairage approprié, implantation d'une structure d'information sur le village... Les deux carrefours extérieurs seront considérés comme les entrées du bourg et agencés dans cette optique, mais plus sobriement.

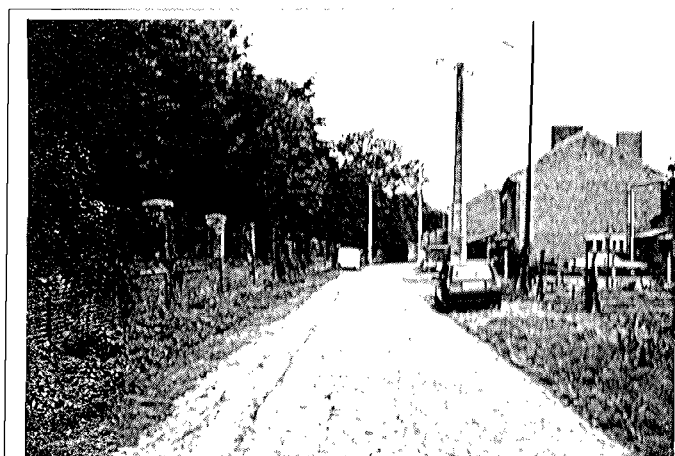


Le réseau viaire de Roucourt est en partie vétuste mais non dénué d'intérêt.

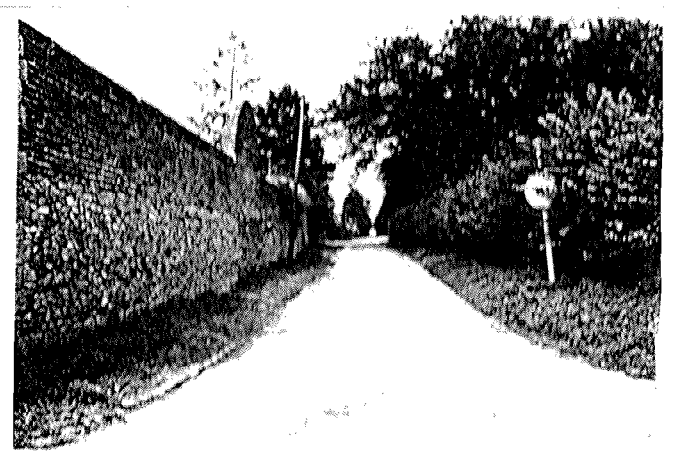
Certaines voiries comme la rue Léon Poutrain devront être rénovées. Cette dernière tire son charme de sa situation en bordure du parc du château mais aussi de son re-

vêtement en pavés de grès. D'où l'importance de concevoir sa réfection au moins en partie avec ce type de matériaux (bordure ou caniveau de pavés, par exemple).

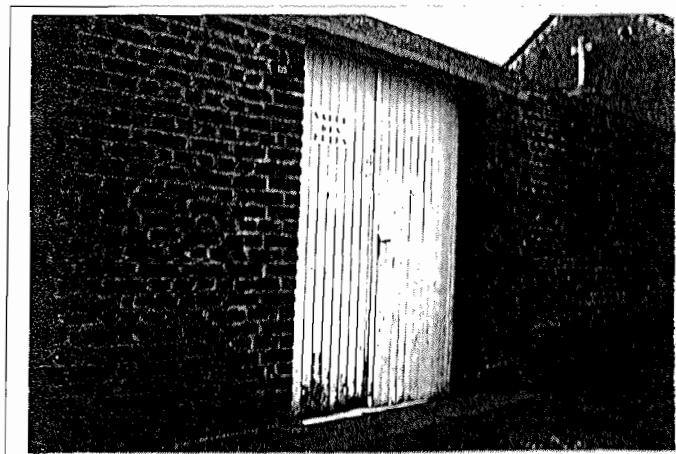
Il serait d'ailleurs intéressant de prévoir, à cette occasion, un nettoyage du mur du château qui par ses formes différentes anime agréablement la rue.



Les chemins vicinaux de Douai, de Goelzin, et de Guesnain pavés et très peu empreintés actuellement seront élargis et macadamisés lors des travaux connexes de remembrement. En tant que réseau secondaire de voirie, il serait souhaitable de tenter de conserver à cet ensemble de petites voies son caractère rural et champêtre local.

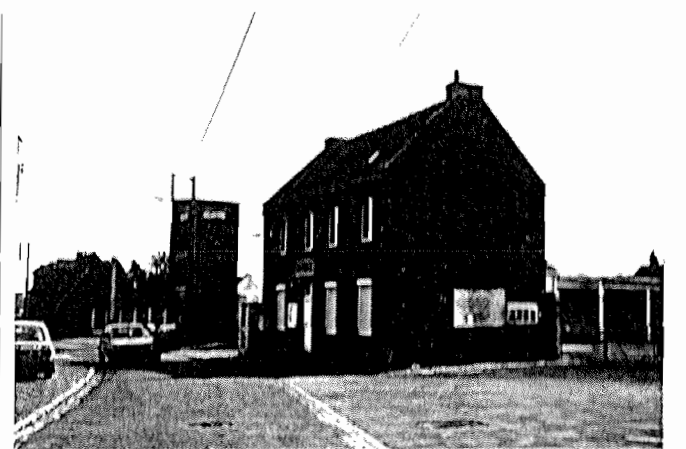


Certains équipements sont à prévoir comme la construction d'un parking commun à la salle des fêtes et au cimetière. Une étude préalable de sa disposition et de son agencement ainsi que sa liaison avec les deux équipements pourrait alors aider à l'acquisition des terrains.

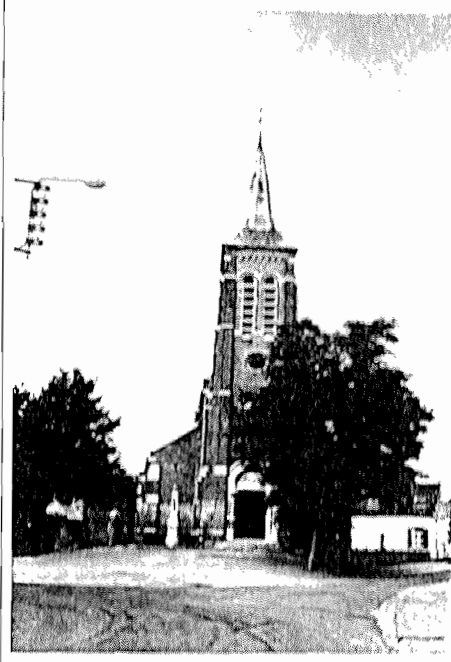


Les places Poulain et Leclercq se doivent, en tant que lieux institutionnels du village d'être marquants et facilement repérables.

La place de la mairie et de l'école pourrait devenir plus conviviale grâce au traitement des accès aux deux équipements ainsi qu'en considérant le site comme un véritable pôle de rencontre (point central du bourg, sorties d'école,...).



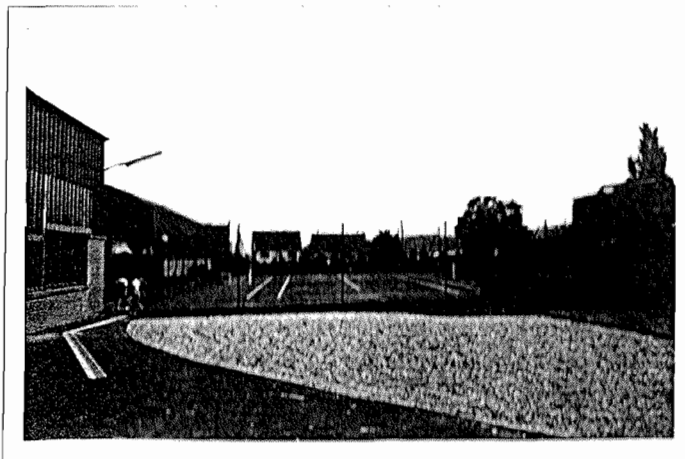
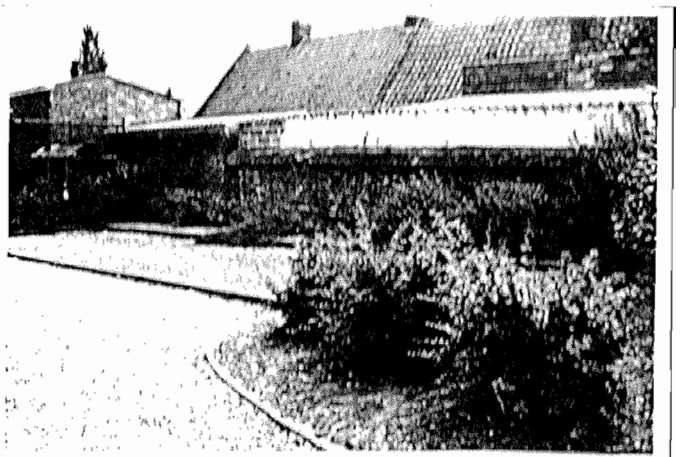
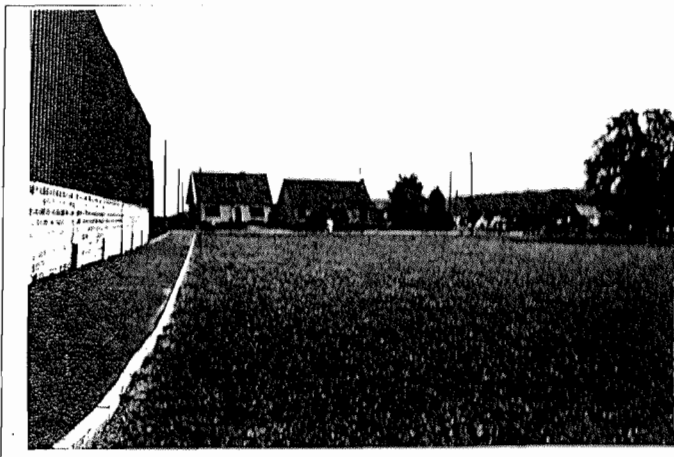
La place de l'Eglise a, par contre, un rôle de vitrine pour la commune. Si elle fait l'objet d'un aménagement de confort (mobilier, plantations) il sera primordial de respecter sa forme comme son relief qui met en valeur le bâtiment institutionnel et la végétation existante qui encadre parfaitement la vue depuis la rue E. Des-sain.



L'ensemble sportif récemment achevé, a été situé stratégiquement au centre du village.

Sa polyvalence (tennis couverts et découverts, jeu de billon, plaine de jeux) ainsi que ses deux accès depuis les rues Dessain et Leriche lui garantissent une fréquentation régulière.

Cependant la liaison piétonne traversante et desservant l'ensemble des activités pourrait être améliorée qualitativement : animer le passage le long de la halle de tennis, densifier les massifs arbustifs côté rue Dessaint, prévoir des arbres tige de plus gros développement que les prunus existants.

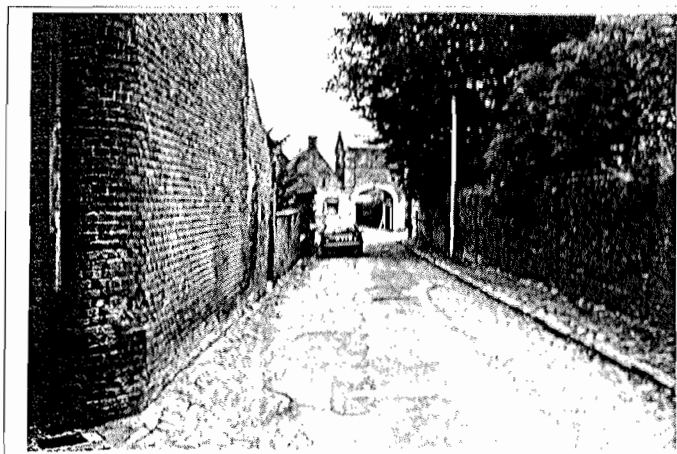


Les élus souhaitent par ailleurs clôturer le terrain engazonné pour limiter les jeux de ballon. Cette idée devra alors être conjuguée avec l'usage de fête et de manifestations qu'assure le même lieu : envisager sa fermeture par des haies variées et libres par exemple .

Préserver le caractère pittoresque et traditionnel du village :

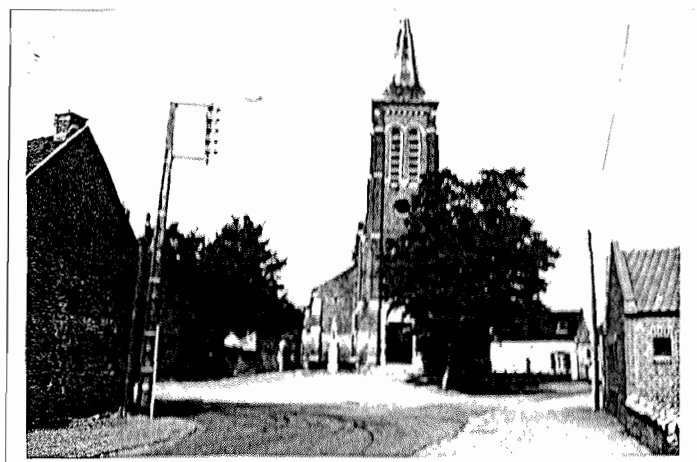
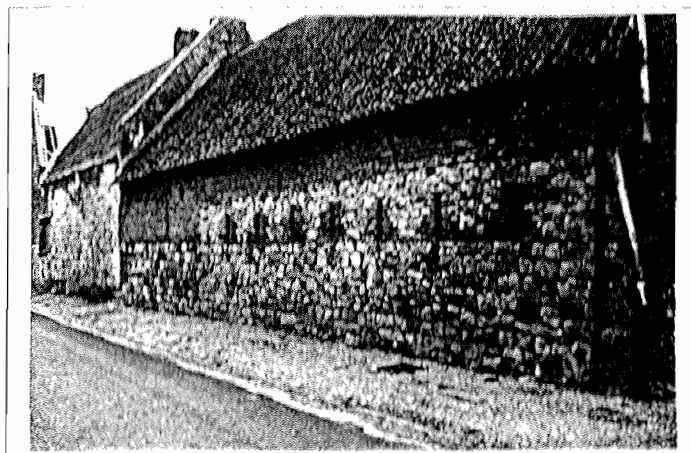
Roucourt possède un patrimoine architectural rural de qualité qui lui confère une identité forte et un attrait touristique certain. On note la présence de fermes à porche, de chapelles, ou de maisons rurales de construction traditionnelle.

Il est donc du ressort des élus d'en faire prendre conscience aux particuliers pour les inciter à l'entretenir et le mettre en valeur habilement.



Un recensement de l'existant ainsi qu'une campagne d'information sur les techniques et matériaux de réhabilitation de ce type de bâti pourrait, à ce titre, les guider et les encourager à agir.

Des efforts consentis pour agrémenter des seuils de portes ou les murs, seraient d'autant plus appréciés du public de passage.

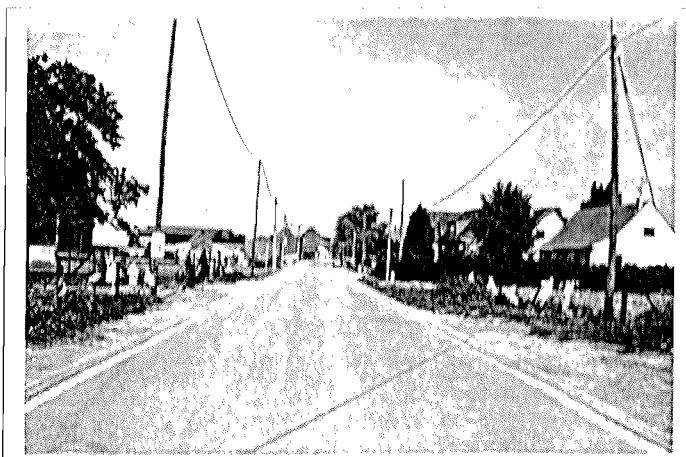


L'équipe municipale devra par ailleurs s'attacher à tenter de négocier avec E.D.F, l'enterrement des réseaux aériens du centre qui parasitent les vues sur le bâti.

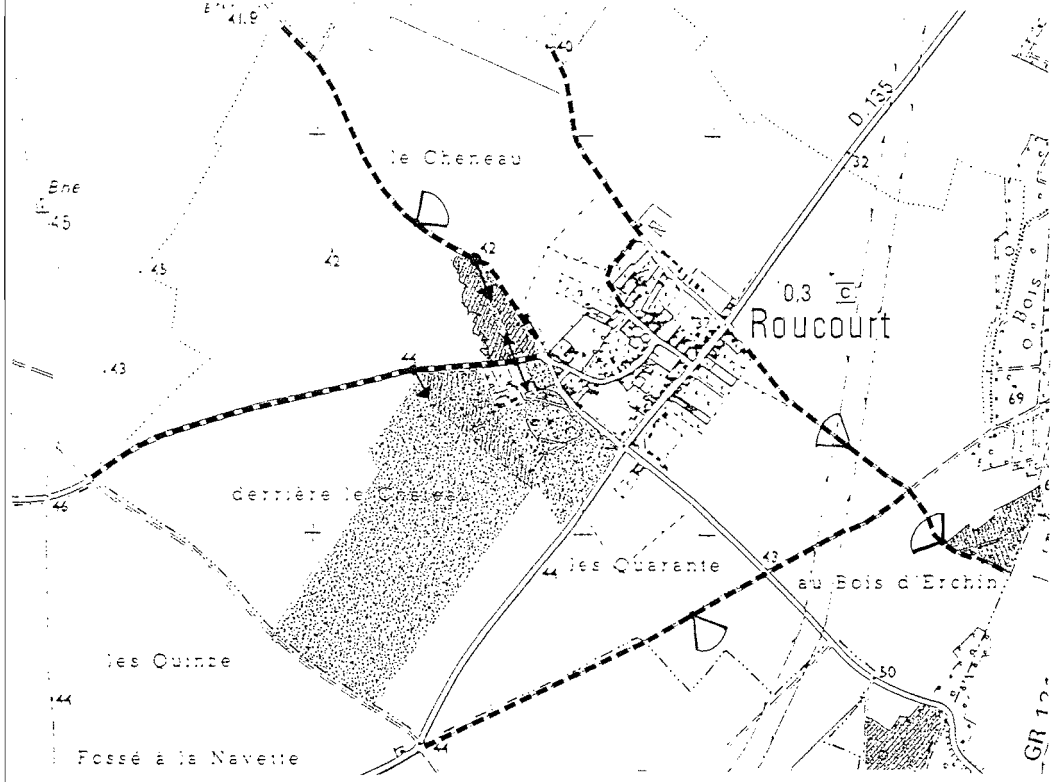
La maîtrise de l'extension urbaine est un troisième volet dont il faudra tenir compte pour conserver au village toute sa cohérence , à l'avenir.

Les zones de construction récentes se limitent actuellement à la rue M. Leriche ainsi qu'au chemin de la Fontaine.

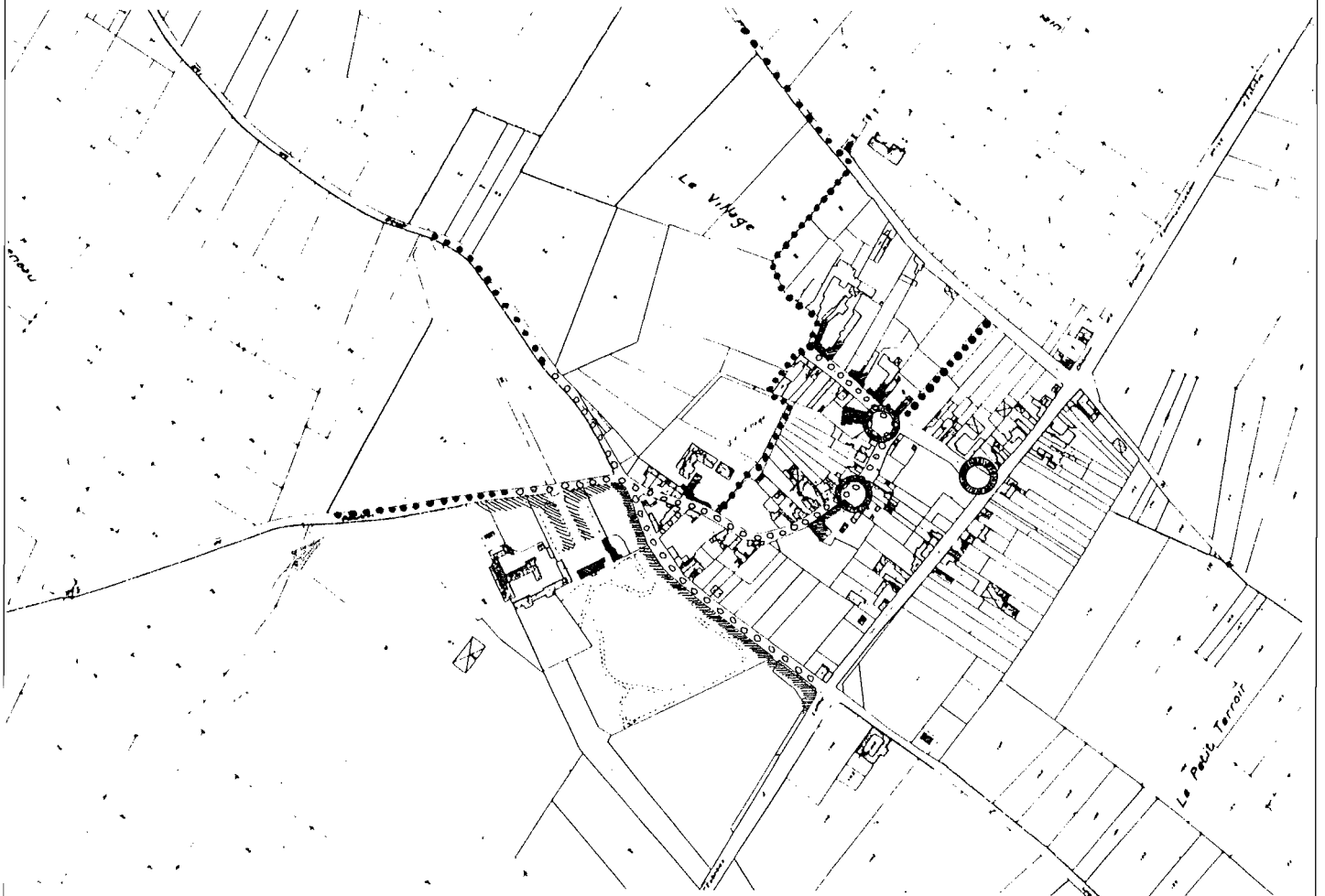
Leur intégration au tissu urbain ancien pourra se faire en particulier grâce au traitement des parties publiques (délaissés, trottoirs, seuils) avec un vocabulaire homogène : on pourra par exemple utiliser une gamme végétale donnée pour traiter le linéaire du C.D 135 avec des accroches de nature différente pour annoncer les quartiers plus récents.



CHEMINS DE RANDONNEE POTENTIELS SUR LA COMMUNE ET POINTS DE VUE



RESEAU ET CIRCUITS PIETONS DANS LE VILLAGE



LEGENDE :

- Ruelles et passages piétons
- o o o o o Voies de circulation
- ////// Batiments intéressants ou points forts de la commune
- Pôles d'information possible

Donner à découvrir la commune d'un point de vue touristique :

Le territoire de Roucourt encore très agricole, est quadrillé de chemins d'exploitation ou d'anciens chemins ruraux allant d'un village à l'autre .

Le village lui même, possède ruelles et venelles piétonnes desservant les arrières d'ilots ou reliant les rues en impasse.

Pour servir de support à la découverte pédestre de Roucourt, et faire de la commune une étape de randonnée agréable, ce réseau devra être aménagé soigneusement:

Un balisage des circuits à emprunter dans le village, une signalisation des points forts (bâtiments, points de vue intéressants) et des pôles d'information retraçant l'historique d'implantation du village ou de construction de ses batiments les plus remarquables.

